

Agriculture paysanne 22 accompagne les porteurs de projets agricoles

L'Agglo a élaboré un plan d'actions avec Agriculture paysanne 22 pour favoriser les installations agricoles et les transmissions d'exploitations.

Mise à jour le 10 juin
2022



≡ Agriculture paysanne 22 : encore plus de candidats à l'installation

Agriculture paysanne 22 accompagne des personnes qui envisagent de s'installer en agriculture. En 2020, le nombre de porteurs de projet a augmenté de 20 %. Une hausse qui se poursuit.

L'ambition d'Agriculture paysanne 22 est de promouvoir les installations agricoles de tailles moyennes, durables et intégrées dans le paysage local. Elle souhaite ainsi inverser la tendance du « Une installation pour trois départs à la retraite ». Un objectif partagé par les élus de Saint-Brieuc Armor Agglomération qui ont mis en place un plan d'actions avec cette association pour 2022.

Pour favoriser les installations, Agriculture paysanne 22 participe au Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) de la chambre d'agriculture. Elle accompagne également des porteurs de projets. *« Nous avons plusieurs possibilités, explique Cédric Bernard, animateur installation. Des temps d'échanges collectifs et individuels sont l'occasion de premiers contacts. Nous proposons aussi un stage de découverte de trois semaines chez un paysan et «De l'idée au projet», une formation qui permet de réaliser de premiers chiffrages, de réfléchir aux statuts de l'exploitation... Enfin, des cafés paysans sont organisés régulièrement. »*

En 2020, 180 personnes ont été accueillies et accompagnées par l'association. *« En 5 ans, le nombre de porteurs de projet a triplé, déclare Cédric Bernard qui constate que cette hausse se poursuit. Le Covid, entre autres, a provoqué des remises en questions, des changements de voie et de vie.. »* Ces bénéficiaires sont majoritairement des personnes en reconversion. *« Ce sont plutôt des femmes (55%), ont 34,5 ans en moyenne, non pas issues du milieu agricole (88%) et avec un niveau de diplôme important mais pas forcément dans le secteur agricole », résume Cédric Bernard.*

En matière de transmission des exploitations agricoles, Agriculture paysanne 22 propose un accueil collectif, une formation de quatre jours, mais aussi des soirées. *« Ces moments permettent aux chefs d'exploitation de se préparer à la transmission même lorsqu'ils ont déjà trouvé un ou des repreneurs. »*

Enfin, l'association organise des événements et des formations en lien avec l'agriculture paysanne. Et face à l'arrivée de "nouveaux" paysans, elle programme des journées d'initiation sur la traction animale, l'utilisation du tracteur ou encore la soudure.



≡ Un retour à sa passion et à ses valeurs

Tout a commencé lors du premier confinement. Coline Mars, épuisée par son travail d'accompagnement des agriculteurs en difficulté, décide de se centrer sur sa passion de la botanique. Cette ingénieure agronome suit alors une formation à distance d'herboristerie.

Un an plus tard, elle rejoint, à Binic-Étables-sur-Mer, une amie d'enfance devenue productrice de plantes aromatiques et médicinales. « Elle m'a proposé de partager son terrain pour tester mon projet de culture, cueillette et transformation de plantes aromatiques et médicinales », explique Coline Mars. En parallèle, la jeune femme participe à la formation "De l'idée au projet" d'Agriculture paysanne 22 et part en stage trois semaines chez deux paysannes.

« La formation se déroulait tous les mardis de mars à juin, raconte-t-elle. Elle m'a permis d'avancer psychologiquement, de rencontrer des gens, d'apprendre à travailler en réseau... Elle m'a aidée aussi sur les aspects juridiques et administratifs. Les stages, eux, m'ont confortée dans mon projet et m'ont donné de nouvelles envies, comme développer un peu plus le volet pépinière de mon projet d'installation. » Elle suit ensuite le parcours 3P (Plan de professionnalisation personnalisé) de la Chambre d'agriculture. « Mon diplôme d'ingénieure agronome m'a, par chance, dispensée de passer le BPREA (Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole). »

Aujourd'hui, Coline s'est associée à son amie au sein d'"Un pied devant l'autre". Elles ont créé un groupement d'intérêt économique. « On partage les outils, les serres et le séchoir auto-construit, mais chacune gère sa production que l'on vend au GIE. Ce dernier se charge de la transformation et commercialisation... »

Coline Mars est heureuse de respecter et partager les valeurs du mouvement Nature et Progrès et du label Agriculture biologique. Les terres qu'elles cultivent – avec vue panoramique sur la mer – sont louées à titre gratuit auprès d'un « *propriétaire militant* ». L'eau est tirée de la cuve de récupération du même propriétaire. Le fumier de cheval est fourni par un paysan local. Un voisin maraîcher leur prête du matériel et elles utilisent le laboratoire d'une apicultrice de Tréveneuc.

Un Pied devant l'autre, 21, rue de Beaumont, à Binic-Étables-sur-Mer. Visites olfactives, tous les mercredis, 17h-18h, jusqu'au 14 septembre. Tarifs : 3€ par adulte et gratuit pour les enfants.

Plus d'infos

www.un-pied.fezi.fr (<http://www.un-pied.fezi.fr>)

jardin-binic@fezi.fr

06 32 27 69 59



≡ À peine 2 ans pour changer de vie

« Début 2019, je me suis dit : tu as 44ans, si tu veux changer de métier, faut pas traîner, raconte Isabelle Mellerin-Alexis, ancien agent de la fonction publique. Produire et travailler auprès des animaux –et plus particulièrement des chèvres, très proches de l’homme– est vite apparu comme une évidence. »

Motivée, Isabelle participe, dès mars 2019, à la formation "De l’idée au projet" d’Agriculture Paysanne 22 et effectue un stage d’une semaine dans une chèvrerie. En septembre, elle enchaîne avec la formation au BPREA (Brevet professionnel responsable d’entreprise agricole, 10 mois), diplôme qui facilite la location ou l’achat de terres agricoles.

Entre-temps, son époux, Raphaël Alexis, dessinateur en bâtiment, décide de rejoindre le projet. Il suit la formation d’un an proposée par la Coopérative d’installation an agriculture paysanne qui alterne entre 10 journées théoriques et des stages pratiques. « J’ai fait du fauchage, j’ai appris à conduire un tracteur... ce cursus, bien que non-diplomant, m’a appris les bases du métier de paysan », assure-t-il.

Fin 2019, alors que chacun est en formation, le couple tombe sur une annonce : une exploitation est à vendre à Saint-Brieuc, près des Villages, pour fin 2021. « C’était l’idéal pour nous: des terres proches d’une grande ville pour faciliter la vente directe. Et le propriétaire, éleveur laitier depuis deux générations, était ravi de voir son exploitation reprise », déclare Isabelle.

Une transmission en douceur

<https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/entreprendre-et-travailler/agriculture-paysanne-22-accompagne-les-porteurs-de-projets-agricoles?>

Pour répondre aux attentes d'Isabelle et Raphaël, les premières chevrettes arrivent sur l'exploitation dès février 2021 et le cédant démarre, en mai, la conversion des terres en bio pour les céréales. « *Le départ à la retraite de Jean-Pierre Lechélard était prévu au 1^{er} novembre, mais il a accepté qu'on s'installe avant...* », confie le couple.

Aujourd'hui, l'exploitation a bien changé. La stabulation a été remplacée par une chèvrerie, un espace de traite et un laboratoire construits par Raphaël. Le rythme est intense, ils continuent à apprendre..., mais les jeunes exploitants sont fiers de vendre leurs fromages, faisselles ou encore yaourt La Ferme Ar Goued.

Pour s'installer Isabelle et Raphaël ont reçu chacun une aide de 5 000€ de Saint-Brieuc Armor Agglomération et une aide à l'investissement de 6 000€ de la Région.

La Ferme Ar Goued, rue Berrien, à Saint-Brieuc. Vente directe : mercredi et vendredi, 17h-19h, dimanche, 10h30-12h.



≡ « Il ne faut plus se contenter du schéma classique de transmission familiale »

Pascal Prido, vice-président en charge de l'agriculture et de la transition alimentaire, s'exprime sur l'avenir de l'agriculture dans l'Agglo.

« 60% des chefs d'exploitation de l'agglomération vont partir à la retraite d'ici moins de 10ans. Or, on sait, d'ores-et-déjà, que les candidats à la reprise vont manquer. Il faut préparer l'avenir et c'est le sens du plan d'actions élaboré entre Agriculture Paysanne22 et l'Agglomération. L'action de cette association en faveur des reconversions professionnelles est complémentaire de celles menées par la Chambre d'agriculture. Il ne faut plus se contenter du schéma classique de transmission familiale.

Pour soutenir l'agriculture locale, nous travaillons également sur le Projet alimentaire territorial qui favorise, par exemple, les circuits courts, les produits locaux dans les cantines... Pendant la crise sanitaire, il y a eu un vrai engouement pour les produits locaux, mais le soufflé est retombé. »

